



Mon employeur m'oblige à changer d'horaire

Par Marshall

Bonjour,

Je fais parti d'un collectif de 7 personnes postés en 3x8
Notre présence est obligatoire pour le fonctionnement de l'entreprise, notre poste ne peut pas être inoccupé

A cause de problèmes d'effectifs, il n'y aura personne au poste de travail le 24 décembre de 21h à 6h.

Le 24 décembre, je suis posté de 13h30 à 21h00.

Mon employeur veut m'obliger à décaler mes horaires et me poster en 2x12 donc de 18h à 06h me faisant raté par la même occasion Noël avec mes enfants.

Ça décision n'est pas encore prise à 100% et ne me sera donner que 2 ou 3 jours avant.

Mon contrat de travaille mentionne des horaires en quart

Suis-je en droit de refuser ?

D'avance merci